

**PROGRAMME PROVISOIRE D'ÉTUDES POUR LES ÉTUDIANTS EN 3<sup>ÈME</sup> ANNÉE DE BACHELOR EN ÉCHANGE À L'UZH (2023/24)**

INTITULÉ DU COURS UNIL / ECTS	INTITULÉ DU COURS UZH/ECTS	SEMESTRE	EXAMEN
Droit civil III / 8 ECTS	Sachenrecht / 6 ECTS	SA : cours + SP : exercices	SP
Droit commercial / 8 ECTS	Gesellschaftsrecht / 12 ECTS	SA : cours + SP : exercices	SP
Droit européen I / 6 ECTS	Europarecht (Institutionen) / 4,5 ECTS	SA : cours + SP : exercices	SP
Droit des poursuites et des faillites / 6 ECTS	SchKG exkl. Konkursrecht / 3 ECTS / Mlaw	SA	SA
Droit fiscal / 6 ECTS	Steuerrecht / 3 ECTS / Mlaw	SA OU SP (cours proposé à chaque semestre)	SA OU SP
Droit international privé et comparé / 8 ECTS	Internationales Privatrecht / 6 ECTS	SA + SP (cours annuel)	SP
Droit des contrats spéciaux / 6 ECTS	Obligationenrecht BT / 6 ECTS	SP	SP
Philosophie du droit / 6 ECTS	Rechtsphilosophie / 3 ECTS	SP	SP
*Méthodologie, argumentation et rédaction juridiques / 3 ECTS	1 cours à choisir dans la liste suivante : Socialversicherungsrecht / 6 ECTS / Mlaw Zivilverfahrensrecht / 6 ECTS / Mlaw Criminology / 6 ECTS / Mlaw Arbeitsrecht / 6 ECTS	SA SA SA SP	SA SA SA SP
Option Blaw3 / 3 ECTS	1 option à choisir dans la liste suivante : Militärstrafrecht / 3 ECTS Kriminaltechnik / 3 ECTS Rechtssoziologie / 3 ECTS Strafprozessrecht / 4,5 ECTS	SA SP SP SP	SA SP SP SP

Conformément à l'art. 6, al. 4 des principes de la Direction relatifs à la poursuite temporaire des études dans une université située en Suisse alémanique ou à l'étranger, « l'étudiant-e en mobilité en troisième année du Baccalauréat universitaire en Droit est dispensé-e du travail personnel de fin d'études ».

\*Considérant que l'UZH ne dispose pas d'un cours équivalent à la « Méthodologie, argumentation et rédaction juridiques », les étudiants en 3<sup>ème</sup> année de mobilité à Zurich en sont également dispensés. Cependant, afin d'assurer la validation d'un nombre de crédits ECTS équivalent à ceux qui sont imposés aux étudiants en troisième année de Bachelor à Lausanne, les étudiants en mobilité sont tenus de valider un cours optionnel supplémentaire.

UZH prévoit que les examens de mobilité se dérouleront sous forme d'examens oraux et en ligne. Il a été admis que cela devrait être la règle générale, permettant aux étudiants en mobilité de passer leurs examens depuis leur pays d'origine au lieu d'être physiquement présents à Zurich. Cependant, si un grand nombre d'inscription pour un même examen est constaté, les professeur.e.s conservent la possibilité de modifier la modalité de l'examen. Ainsi, les examens « mobilité » - prévus initialement de manière orale et en ligne peuvent être proposés selon la modalité écrite et en présence. L'information sur la modification de la modalité d'examen sera transmise en temps utile.

La moyenne se calcule selon les règles du Bachelor en Droit (UNIL) ; une moyenne de 4.00 sur l'ensemble des évaluations ainsi que le fait de ne pas avoir deux notes en dessous de 3.00 permettent de valider l'année. Si à l'issue des évaluations présentées à l'UZH, l'étudiant.e dispose d'une moyenne en dessous de 4.00 ; il.elle peut présenter individuellement en deuxième tentative des examens échoués à l'UZH à la session d'août 2023. Si à l'issue de la session d'août, l'étudiant.e ne remplit pas les conditions de réussites, il.elle doit redoubler la 3<sup>ème</sup> année du Bachelor.

Résultats UZH publiés semaine 28 (10-16 juillet 2023) -> Session examens août : 21.08 au 09.09.2023